



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-139

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET 2023 « EAU POTABLE »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 34

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
GARGAS : Mme Claire SELLIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
ST SATURNIN LES APT : Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231207-2023-139-BF
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Page 1 sur 2

CC-2023-139

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2023-34 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2023-90 du 21 septembre 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 012 en section de fonctionnement au regard de l'exécution du budget « Eau Potable » 2023,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2023 « Eau Potable » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap.	Art	OP.	r/o		
77	778		r	Autres produits exceptionnels	8 500,00
TOTAL GENERAL :					8 500,00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap.	Art	OP.	r/o		
012	6411		r	Salaires, appointements, commissions de base	8 500,00
TOTAL GENERAL :					8 500,00

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°2 au budget 2023 « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 20/12/2023

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231207-2023-139-BF
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Page 2 sur 2